

BATTERIES DE DEMARRAGE AU PLOMB, (TYPE SANS ENT RETEN) POUR PAYS CHAUDS

Page 1/2

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

Les batteries dont les numéros figurent dans le présent document sont conformes et ne diffèrent de la norme C75 2520 gamme N° 2 (allégée) avec talon que par :

- Des rampes amovibles.
- Une étiquette spéciale.

GAMME N° 2 (Allégée)

Type	Désignation	Capacité	NUMERO	
			sans talon	avec talon
L1	200	33		79 05 525 487
L2	300	50		79 05 525 497

1. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITES

1.1. HISTORIQUE

1.1.1. CREATION

- OR: 01/04/1988 - CREATION DE LA NORME.

1.1.2. OBJET DE LA MODIFICATION

- A: 31/07/1996 - REPRISE SOUS IDEM.
- B: 10/11/1997 - CORRECTION DE LA REPRISE SOUS IDEM.

1.2. DOCUMENTS CITES

1.2.1. DOCUMENTS PSA

1.2.1.1. Normes C752520.

1.2.1.2. Autres

1.2.2. DOCUMENTS EXTERIEURS

1.3. EQUIVALENT A :

1.4. CONFORME A :

1.5. MOTS CLEFS

BATTERIES, CHAUD, DEMARRAGE, ENTRETIEN, PAYS, PLOMB